



CEEP

Conservatoire - Etudes

des Ecosystèmes de Provence - Alpes du Sud

Association agréée de protection de la nature dans un cadre régional

3 octobre 2009

**Motion du CEEP  
concernant la création de champs de panneaux solaires  
dans les espaces naturels et agricoles de la Région PACA**

***Oui au développement de l'énergie solaire,  
mais pas au détriment de la nature ...***

Mesdames, Messieurs les Préfets,  
Mesdames, messieurs les Présidents de conseils  
Monsieur le Directeur de la DREAL,

Vous n'êtes pas sans ignorer que les projets de parcs solaires se comptent par dizaines sur l'ensemble de la région.

Afin de lutter contre l'effet de serre et les pollutions liées aux énergies fossiles, les associations environnementales de la Région PACA militent depuis longtemps pour le développement des énergies renouvelables telles que le solaire, la géothermie, l'éolien ou encore la biomasse.

Cependant, nous assistons actuellement à une multiplication des projets de centrales photovoltaïques au sol de dimensions industrielles, dont plusieurs sont à un stade avancé. Ces aménagements prévus sur des espaces naturels et agricoles sont bien éloignés d'une démarche de développement durable au regard de leurs impacts négatifs sur l'environnement.

➤ **La disparition de centaines d'hectares d'espaces remarquables**

Les phases de construction et d'exploitation ont un impact considérable sur les milieux naturels, la faune et la flore, y compris sur des espèces menacées et protégées à forte valeur patrimoniale par <sup>1</sup>:

- la perte de biotopes pour de nombreuses espèces animales et végétales sur de grandes surfaces,
- la destruction de la couverture végétale existante,
- le tassement et le recouvrement du sol,
- la rupture de corridors écologiques,
- le mitage d'espaces naturels ou agricoles cohérents
- l'impact sur les paysages.

Par ailleurs, ces projets industriels en pleine nature sont un non sens énergétique. Pourquoi ne pas produire à proximité des lieux de consommation (zones d'activité, zones industrielles) plutôt que

<sup>1</sup> Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Janvier 2009. Guide sur la prise en compte de l'environnement dans les installations photovoltaïques au sol. L'exemple allemand.

transporter cette électricité sur des centaines de kilomètres avec dans certains cas la construction de nouvelles lignes électriques ?

Quels bénéfices en terme d'emploi ? Ces usines emploient très peu de personnes au regard des surfaces consommées.

Quel impact la multiplication de ces projets va-t-il avoir sur le coût des terrains agricoles ? Il est évident que la situation de rente dont bénéficieront les propriétaires va favoriser la spéculation et défavoriser l'accès au foncier pour les agriculteurs.

A l'inverse il conviendrait d'encourager les projets concernant :

- les toitures de maisons individuelles,
- les toitures des zones d'activité et industrielles,
- les décharges fermées,
- les friches industrielles, etc...

**Au regard de ces éléments, le Conseil d'administration du CEEP demande qu'une politique claire soit définie, si nécessaire par voie législative, afin que les implantations d'usines solaires ne soient autorisées qu'exceptionnellement sur les espaces naturels et / ou agricoles, et après une étude d'impact sérieuse mettant en évidence l'absence d'enjeux écologiques sur les zones concernées.**

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

**Destinataires :**

- Préfecture de Région.
- Préfectures de département.
- DREAL.
- Conseil régional.
- Conseils généraux.

**Copie à :**

- France Nature Environnement.
- Les Conservatoires d'Espaces Naturels.
- Association Paysages de France.
- WWF.
- SAFER région.
- Chambre Régionale d'Agriculture.
- Associations environnementales régionales et départementales de PACA.

*Le CEEP (Conservatoire-Etude des Ecosystèmes de Provence/Alpes du sud) est une association loi 1901 qui œuvre depuis plus de 30 ans à la connaissance et à la conservation du patrimoine naturel, et intervient dans la gestion de plus de 50 000 hectares d'espaces naturels remarquables sur la région PACA.*